

COMPTE RENDU DU CSAL DU 20 JANVIER 2026

Après lecture des liminaires de Solidaires, de la CGT, de FO et de la CFTC-CFDT, le Président a, comme à l'accoutumée, ouvert la séance sans les commenter...

Trois points étaient à l'ordre du jour :

1 – Approbation du procès-verbal du CSAL du 7 octobre 2025 : **pour avis**

→ **Les élus CGT ont voté pour.**

2 – Les évolutions des missions de programmation, de contrôle et d'expertise : **pour avis**

La note SJCF-1A n°2024/07/2219 du 15 mai 2025 fixe plusieurs lignes directrices. Au regard du contexte départemental, la réflexion menée tant en Direction qu'avec les responsables du PCE et de la BDV, amène à retenir la solution de créer un pôle unifié de contrôle (**PUC**) au 1^{er} septembre 2026 pour assurer les missions de programmation, contrôle sur pièces et contrôle fiscal externe. Cette création entraîne la suppression du PCE et de la BDV.

Dans le cadre de la réorganisation, le PCE (11 emplois de catégorie A encadré par un A+) et la BDV (10 emplois de catégorie A, 1 emploi de catégorie B encadrés par un A+) sont supprimés.

- 1 emploi de A sera transféré à la DIRCOFI au titre de la programmation par analyse-risque.

- 4 emplois de A seront transférés au SIE de Clermont-Ferrand pour les missions d'expertise portant ainsi le nombre d'emplois de catégorie A à 7,

- le pôle de contrôle unifié (PUC) créé au 1^{er} septembre 2026 assurera les missions de contrôle sur pièces d'initiative, de programmation et de contrôle fiscal externe. Il comptera 16 emplois de catégorie A (6 emplois de A en provenance du PCE et 10 en provenance de la BDV) et un emploi de catégorie B (ex BDV).

Au sein du PUC, la cellule en charge de la programmation et du contrôle sur pièces sera composée de 4 A et 1 B. L'encadrement de ce service sera composé de 2 A+ (1 IP et 1 IDIV).

Tous les agents actuellement affectés à la BDV verront leurs emplois transférés au sein du PUC où ils seront automatiquement affectés sans autre démarche à effectuer de leur part. Pour les agents du PCE, la réorganisation de services intervenant au sein d'une même commune implique que les agents inscrits dans le périmètre par le directeur local sont tenus de candidater sur la fiche de poste correspondante à l'emploi transféré (pour les A) ou de déposer une demande de mutation dans le mouvement local (pour les B et C) en sollicitant la priorité pour suivre leur emploi et leurs missions, sans que ce vœu ne soit nécessairement le premier dans leur demande de mutation.

Les agents du PCE de l'antenne non pérenne de RIOM pourront bénéficier de la prime de restructuration.

Les travaux d'expertise actuellement pris en charge par le PCE, seront exercés dans un service dédié au sein du SIE de Clermont-Ferrand, compétent pour instruire les dossiers relevant de l'expertise, à l'exception des questions en matière de taxe foncière des établissements industriels qui sera exercée au sein du PELP. Cette cellule sera pilotée par l'adjoint du SIE.

Au-delà de l'unique logique de seuil, les compétences seront déterminées dans le cadre d'un protocole départemental à établir. Comme à ce jour, l'articulation entre circuit court et circuit long des dossiers de remboursement de crédit de TVA qui représentent une grande part de l'activité d'expertise, elle se fera à l'appui de la grille analyse risque (GAR) mise à jour en novembre 2025.

La division SJCF demeurera un appui de second niveau pour les questions les plus complexes et sera en charge des contentieux supérieurs à 100 000 euros. Il est précisé que les instructions sur place de remboursement de crédits relèvent de l'expertise, donc du SIE.

Pour l'activité de programmation, de contrôle fiscal sur pièces et externe, les travaux seront réalisés au sein d'un seul service, le PUC, étant précisé que les propositions de fiches de programmation (fiches 3909) continueront à faire l'objet d'une validation par la Direction.

Concernant l'implantation :

Les agents intégrant le SIE seront installés au 2^{ème} étage de l'aile A du site de Berthelot sur tout ou partie de l'espace occupé jusqu'à présent par la BNIC, dont le déplacement sera prioritairement réalisé dans l'aile B du même étage.

Les agents intégrant le PUC seront installés au 1^{er} étage de l'aile B du site de Berthelot, actuellement occupé par le PCE et la BCR. Pour permettre l'installation du PUC dans cette aile, les agents de la BCR seront déplacés au 2^{ème} étage de l'aile B.

L'implantation des services ainsi que les aménagements qui en résultent seront menés en respectant les règles d'occupation fixées par la politique immobilière de l'État et en respectant les conditions de vie au travail dans la limite des contraintes bâtementaires du site.

Les élus CGT ont demandé :

- La garantie que les agents affectés au sein du PUC ne voient pas leurs missions modifiées au gré des objectifs de l'année (programmation, vérification).

- Monsieur Prat, responsable de la division Sécurité Juridique et Contrôle Fiscal a affirmé que les agents seront bien identifiés pour chaque mission.

- La création d'un espace coworking sur le site de Riom.

- Mme Clément va étudier cette demande

- De prévoir dans les locaux du PUC, un bureau dédié à l'accueil des usagers vérifiés.

- La Direction répondra à ces questions d'ordres matérielles lors de la réunion du 26 janvier.

Enfin, concernant la « fuite d'information » du 19/01/26 (voir notre liminaire), Madame Clément a regretté cette situation et trouvé l'attitude de ce service extérieur très maladroite. Elle leur fera remonter son mécontentement.

Les élus CGT ont voté contre (voir notre liminaire ci-dessous)

Toutes les organisations syndicales ayant voté contre, le CSAL sera reconvoqué le 29 janvier prochain.

3 – Actualités et questions diverses

Les élus CGT ont voulu avoir plus de renseignements concernant l'intervention de l'entreprise Axialis sur le site de Berthelot. En prévision d'une éventuelle implantation future de panneaux photovoltaïques sur le toit, cette entreprise a procédé à une première vague de contrôles aléatoires. Une possible fragilité sur une poutre, pas suffisamment ferrailée, au 3^e étage a été détectée. Une deuxième visite a donc été diligentée pour des examens complémentaires. Les résultats nous seront communiqués ultérieurement pour ce n'est donc deuxième entreprise est venu faire une étude.

Enfin nous avons demandé si une date pour le déménagement de la trésorerie hospitalière à Berthelot était arrêtée. La réponse est « pas pour le moment ».

Les élu·e·s CGT titulaires : Marion AUZAT et Cyril GIRARD

Les élu·e·s CGT suppléant : Sébastien DELAGE et Nadège RICLAFE

DÉCLARATION LIMINAIRE DES ÉLUS CGT :

Monsieur le Président,

Les agents de la DGFIP sont éreintés, quelle que soit leur mission, ils sont à bout et dégoûtés. Confrontés aux incessantes restructurations, aux retours en arrière perpétuels, nous sommes tous en perte de repères. Tout cela cumulé aux centaines de suppressions d'emplois depuis de longues années, aux blocages des rémunérations, la fin de la Gipa, etc., la coupe est plus que pleine !

À cause de ces restructurations sans fin, les agents expérimentés partent, dégoûtés du traitement qui leur est infligé, parfois même parce que leur mission est supprimée, leur donnant l'impression que leur travail était donc inutile...

Nous nous retrouvons donc avec d'un côté une administration exsangue, avec des services en très grande difficulté, des missions sacrifiées ou abandonnées, et de l'autre des agents maltraités, cassés...

Le contrôle fiscal n'y fait pas exception, même après avoir été officiellement sanctuarisé pendant une brève période mais comment réellement sanctuariser une mission quand tout s'effondre autour ?

Les différents groupes de travail qui ont eu lieu dans le deuxième semestre 2025 ont définitivement entériné la nouvelle mouture du contrôle fiscal.

Le projet présenté à l'ordre du jour de ce CSAL en découle naturellement.

À travers ces groupes de travail, les élus CGT estiment que la DG transpose le schéma destructeur du NRP sur la sphère du contrôle fiscal :

– destruction de la programmation locale au bénéfice du data-mining à outrance avec pression sur

les indicateurs

– regroupement des services de contrôle

Pour cette refonte du contrôle fiscal, la Direction Générale laissait une certaine latitude aux directions locales pour trouver l'organisation la plus efficace possible. Il fallait donc trouver de beaux acronymes :

- **PID** : pôle d'investigation et de détection

- **PDV** : pôle départemental de vérification

- **BAC** : brigade des affaires complexes

- et enfin l'acronyme qui semble l'emporter **PUC**: pôle unifié de contrôle. En effet, 30% des directions locales ont mis en place des PUC avec 2 à 4 structures de contrôle à l'intérieur (BCR, BDV, PCE, PCRP).

Pour le Puy-de-Dôme, c'est donc acté, ce sera un PUC regroupant le PCE et la BDV ! Projet que vous allez nous faire découvrir, entre guillemets, au cours de cette instance.

Monsieur le Président, bien qu'épuisés les agents réfléchissent à leurs missions, au sens à donner à leur travail, à leurs conditions de travail. Preuve en est, lors de vos visites de services, lors de réunions de travail, ils vous ont demandé à plusieurs reprises un compte-rendu des groupes de travail, en vain.

Oh surprise ! Lundi 19 janvier, une délégation d'une direction nationale implantée à Berthelot, est venue visiter ses futurs locaux. Locaux encore occupés par des services toujours dans l'attente de réponses de votre part! Quelle classe d'apprendre son futur professionnel par un service extérieur à la DDFIP 63!! Était-ce une stratégie de communication calculée ou un acte manqué ? Officiellement, les agents devaient être informés le 26 janvier prochain. Quelle utilité de l'instance de ce jour si tout le monde est déjà averti avant ?

Concrètement quels bénéfices est censée amener cette réorganisation ? Quels bénéfices pour la finalité répressive, et dissuasive de nos missions ? Quels bénéfices pour l'équité fiscale dans notre pays par la présence sur le terrain ? Quels bénéfices pour le service public rendu aux usagers ? Quels bénéfices pour la qualité du travail rendu et de la solidité de nos procédures ? Quels bénéfices pour les agents et les encadrants de cette nouvelle structure ?

La CGT Finances Publiques continue à revendiquer :

– la conservation de la proximité géographique de toutes les implantations des services de contrôle et d'expertise impliquant le maintien des trois strates de contrôle : national, régional, départemental;

– des moyens humains, matériels, financiers et juridiques suffisants pour mener les missions du contrôle fiscal dans de bonnes conditions, pour les usagers et pour les agents ;

– que le data-mining reste un outil mis à la disposition des services de contrôle.